

Au cours de la séance qui s'est tenue le 2 décembre 2008 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a

- approuvé le compte rendu de la séance plénière du 4 novembre 2008
- été informée du transfert à Douai du colloque du 3 février 2009, transfert lié à l'impossibilité matérielle de l'organiser à Lille à la date prévue
- pris connaissance de la composition du groupe de travail AERES/CTI auquel participeront 1 représentant de la CDEFI et un représentant de la CGE.
- entendu un compte rendu du président après sa rencontre avec les présidents de la CDEFI et de la CGE.
- désigné des rapporteurs pour différentes missions hors suivi périodique.

Ensuite, la Commission a donné des avis:

### **1/ Suivi périodique du Sud-Est (habilitation à compter de la rentrée 2009)**

#### **- Région Rhône-Alpes – Académie de Grenoble**

##### **Institut polytechnique de Grenoble:**

Avis favorable à l'habilitation, pour 6 ans, à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble – Ecole nationale supérieure de l'énergie, de l'eau et de l'environnement* - en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble – Ecole nationale supérieure de génie industriel* - en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble – Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées* - en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble - Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées - spécialité Informatique et systèmes d'information*, en partenariat avec l'*ITII Dauphiné-Vivaraïs*, en formation initiale sous statut d'apprenti.
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble – Ecole nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux* - en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble – Ecole nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux* - en partenariat avec l'*ITII Dauphiné-Vivaraïs*, en formation initiale sous statut d'apprenti.
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble – Ecole nationale supérieure de physique, électronique, matériaux* - en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble – Ecole internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux* - en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti, et en formation continue

Avis favorable à l'habilitation, pour 3 ans, à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'année de spécialisation Hydraulique de l'Institut polytechnique de Grenoble*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
  - *Ingénieur diplômé de l'année de spécialisation Informatique de l'Institut polytechnique de Grenoble*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
- La Commission prend acte de la non-demande de renouvellement des quatre années de spécialisation – *Automatique - Electrochimie et électrometallurgie – Electrotechnique – Traitement du signal*

.../...

## **- Région Auvergne – Académie de Clermont-Ferrand**

### **Université Clermont-Ferrand II**

#### **- Centre universitaire des sciences et techniques (Polytech/Clermont):**

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé du Centre universitaire des sciences et techniques de l'Université Clermont-Ferrand II*, dans les quatre spécialités – *Génie biologique* - *Génie civil* – *Génie électrique* – *Génie physique* - en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé du Centre universitaire des sciences et techniques de l'Université Clermont-Ferrand II*, spécialité *Génie mathématique et modélisation*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé du Centre universitaire des sciences et techniques de l'Université Clermont-Ferrand II*, spécialité *Systèmes de production*, en partenariat avec l'*ITII Auvergne*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

#### **- Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications (ISIMA):**

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications de l'Université Clermont-Ferrand-II*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

### **Ecole nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand (ENSCCF) :**

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

### **Institut français de mécanique avancée (IFMA):**

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut français de mécanique avancée*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

- *Ingénieur diplômé de l'Institut français de mécanique avancée*, spécialité *Génie industriel*, en partenariat avec l'*ITII Auvergne*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

### **Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand (ENITAC) :**

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale d'ingénieur des travaux agricoles de Clermont-Ferrand*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

## **2/ Suivi général des habilitations**

**Université Rennes-I :** La Commission des titres d'ingénieur prend acte de la volonté de réorganisation des formations d'ingénieurs devant conduire à moyen terme à la constitution d'une école unique, pouvant éventuellement constituer un Centre polytechnique universitaire.

Dans ce cadre, elle donne un avis favorable au recrutement d'élèves-ingénieurs, à la rentrée 2009, en vue de la préparation, sur le site de Rennes, du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université Rennes-I*, spécialité *Informatique et télécommunications*. La création éventuelle de nouvelles spécialités pourra être examinée en 2009 en vue d'un recrutement à la rentrée 2010.